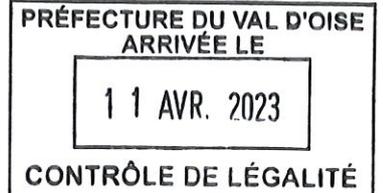




COMMUNE DE MAUDETOUT-EN-VEXIN

Allée des Tilleuls - 95420 Maudétour-en-Vexin
Tel : 01 34 67 11 67 - mairie.maudetour@wanadoo.fr



CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 10 mars à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Didier VERMEIRE

Présents : Mesdames et Messieurs, Marine VAN, Monique BOUIN, Jacques MILLOUET, Marie-Madeleine ROTSAERT, Catherine FERRARI, Pascal FLOQUET, Jérôme BOISSEAU, Florence SIX.

Absents : Christelle MARICHY, Didier PIERRE

Pouvoirs : Christelle MARICHY à Didier VERMEIRE

A été nommé secrétaire de séance : Catherine FERRARI

Nombre de membres en exercice : 11 ; Présents : 9 ; Absents : 2 ; Votants : 10 (dont 1 pouvoir)

La séance est ouverte à 20h10

Lecture, approbation et signature du dernier compte rendu du 7 Octobre 2022

Il est demandé par Mr Didier VERMEIRE de rajouter un point à l'ordre du jour ce qui est accordé à l'unanimité

Ce point porte sur le remboursement des frais kilométriques des agents communaux et des conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

- **Débat d'Orientation Budgétaire**
- **Salle des Fêtes (Tarif de location)**
- **Dématérialisation des Actes**
- **Contrat Rural**
- **Vente tracteur tondeuse**
- **Décisions prises en application des articles L2122 et L2122-23 du C.G.C.T**
- **Questions diverses**

Un rappel est fait des actions à mener mentionnées lors des derniers conseils municipaux.

Débat d'Orientation Budgétaire

Il est évoqué lors de ce débat :

Le contrat rural

La mise en place de la pompe à chaleur au logement de la forge

La mise en place d'un carport pour protéger le tracteur

L'achat ou la création d'une rampe amovible pour l'église

L'achat et la mise en place d'un noyer au cimetière

La réfection des toits des abris bus

1^{ère} délibération

Modification du tarif et de la période hivernale de la location de la salle de fêtes.

Monsieur le Maire expose l'augmentation du tarif de l'électricité de la salle de fêtes qui est passé de 0.13€ kw/h à 0.39€ kw/h en janvier 2023.

Monsieur le Maire expose le souhait de modifier la période hivernale et le tarif de location

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

DECIDE DE modifier la durée de la période hivernale du 1^{er} octobre au 30 avril et la période estivale du 1^{er} mai au 30 septembre

DECIDE DE passer le tarif HIVER à **380€ le Week End** et à **225€ la journée en semaine.**

2^{ème} délibération

Télétransmission des actes de la commune au contrôle de légalité

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1 et L 2131-2.

Considérant que la commune souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture.

Considérant que la société BERGER LEVRAULT a été retenue pour être le tiers de télétransmission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

DECIDE DE procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité ;

DONNE SON ACCORD POUR que le maire signe le contrat d'adhésion pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

DONNE SON ACCORD POUR que le maire signe la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture du Val d'Oise, représentant l'Etat à cet effet ;

AUTORISE le maire à signer électroniquement les actes télétransmis

3^{ème} délibération

Vente du Tracteur Tondeuse ISEKI

Monsieur le Maire expose l'état et l'âge du véhicule Tracteur Tondeuse ISEKI dont la date de première mise en circulation est le 03/12/2015,

Monsieur le Maire expose qu'il pourrait se vendre environ 15000 €

Monsieur le Maire expose que l'entretien des pelouses de Maudétour est effectué par une entreprise extérieure et que de ce fait, ce tracteur n'est plus utilisé

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité :

DECIDE de mettre en vente le tracteur tondeuse de marque ISEKI

DIT que cette recette sera portée au budget primitif 2023

Contrat rural

L'appel d'offres est terminé et 4 entreprises ont été sélectionnées.

L'entreprise MEDINGER a été choisie pour effectuer les travaux

Il est évoqué la possibilité de mettre en place un point d'électricité ou bien une alimentation autonome pour l'éclairage, la sono ... de l'espace autour de la mare.

Un mur d'escalade de 3m /3m va être mis en place

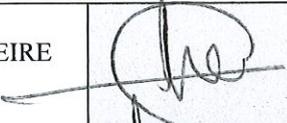
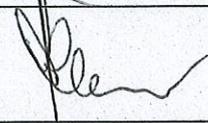
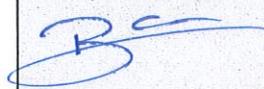
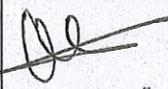
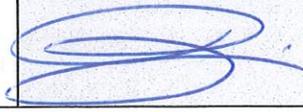
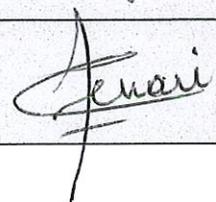
Skate park : il est possible d'acheter les blocs à part pour le skate park pour environ 2000€

Questions diverses

- Cinéma de plein air : Déjà complet
Ce ne sera donc pas possible cette année
- Suppression des fils de cuivre par Orange
Fin de la commercialisation fin 2024 et en novembre 2025 il n'y aura plus d'ADSL ni de fils de cuivre
Il faut donc passer à la Fibre et prévenir la population qu'il faut le faire maintenant car cela est gratuit aujourd'hui.
Nous ne savons pas si cela le sera encore après
- Chaises de mariage à l'Eglise
Les chaises de mariage de l'église sont classées
Il est donc prévu de refaire le rembourrage et le tissu
Une subvention de la DRAC peut monter jusqu'à 50%
Peut être qu'il peut y avoir une subvention du PNR

Fin de la séance à 22h30

Signatures Procès Verbal du Conseil Municipal du 10 mars 2023

Didier VERMEIRE Maire		Christelle MARICHY Conseillère municipale	
Jacques MILLOUET 1er Adjoint		Didier PIERRE Conseiller municipal	
Pascal FLOQUET 2ème Adjoint		Marie-Madeleine RO TSAERT Conseillère municipale	
Jérôme BOISSEAU Conseiller municipal		Florence SIX Conseillère municipale	
Monique BOUIN Conseillère municipale		Marine VAN Conseillère municipale	
Catherine FERRARI Conseillère municipale			

PRÉFECTURE DU VAL D'OISE
ARRIVÉE LE
11 AVR. 2023
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ